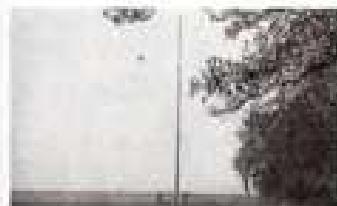


Pylône d'antennes relais : les riverains en colère

L'implantation d'un pylône d'antennes relais suscite de vives inquiétudes auprès des riverains.

Jeudi soir, ils étaient une soixantaine à manifester, devant la mairie, contre ce projet.



Le pylône d'antennes relais Orange a été érigé la semaine dernière. Sa mise en service est prévue pour la fin de l'année.

La polémique

Le démontage du chantier a été constaté par des riverains le 10 mars. L'implantation d'un pylône d'antennes relais inquiète. La cause : un niveau d'exposition électromagnétique suffisant pour rendre malades des personnes en exposition chronique. Ce pylône d'antennes relais, érigé dans un terrain agricole situé au lieu-dit Le clos de la Ronce, à quelques dizaines de mètres des pavillons de la rue Marie-Curie, de l'avenue François-Mitterrand, et proche de l'aire de jeu et des terrains des sports, révolte les riverains qui demandent son annulation pure et simple.

« Je suis électrosensible », lance Émilie Aubert, habitante à Lion depuis un an. Des symptômes étaient apparus, dès 2006, alors qu'elle était malade en Bourgogne. « Vertiges, accouphénies, perte d'audition, malaises, fatigue chronique sont apparus », détaille-t-elle. Un démontage à Ermeux, loin de toutes antennes, lui a permis de perdre ces symptômes. Tout comme son amie à Douvres-la-Délivrande, à la suite de la mutation de Julien, son conjoint.



Ils étaient une soixantaine de riverains à manifester devant la mairie, jeudi soir, contre la mise en service d'un pylône d'antennes relais dans la commune.

« J'ai travaillé comme ingénieur à Caen-la-Mer. J'y ai retrouvé malaises, fatigue, mais je n'avais pas fait le lien au travail. Mon hypersensibilité était provoquée par le wifi et je suis, à ce jour, considérée comme handicapée », explique Émilie. Après avoir pris contact avec la mairie de Lion, en décembre 2015, pour lui demander s'il y avait un projet d'antennes relais dans le quartier où un achat de maison était envisagé, le jeune couple était rassuré puisque « la réponse a été qu'aucun projet de pylône n'était à l'ordre du jour ».

Des inquiétudes justifiées

« Les risques sont avérés sur la santé des riverains et celle de leurs enfants. Ces ondes sont classées cancérogènes 2B par l'OMS (Organisa-

tion mondiale de la santé) depuis 2011 et des décisions de justice reconnaissent l'électrosensibilité en France depuis 2015 », indique Julien Aubert.

La forte mobilisation des riverains lors d'un rassemblement sur le lieu

du chantier le 10 mars et les 250 signatures recueillies, lors d'une pétition remise au maire le 5 avril, montrent la détermination du collectif.

« Nous demandons la mise à l'ordre du jour de la question du pylône au prochain conseil municipal. »

Isabelle Laforgue-Desgues, maire, répond aux riverains

« Le dossier d'urbanisme, concernant l'implantation de ce pylône, a été instruit et validé par l'ancienne municipalité en 2013. Nous n'avons plus de moyen d'action aujourd'hui », affirme Isabelle Laforgue-Desgues, maire. Son pouvoir sur ce dossier est limité, néanmoins, la maire a reçu les riverains. « J'ai reçu les riverains le 15 mars. Un responsable Orange a tenu une permanence en mairie le 18 mars, pour donner des précisions sur ce chan-

tier et informer les habitants. J'ai demandé que l'on fasse des mesures de fréquences une fois l'antenne en service. L'opérateur se rapprochera de l'agence nationale des fréquences », poursuit la maire.

Quant à la question de mettre en délibération l'implantation du pylône d'antennes relais au conseil municipal, la maire est très claire. « Il y aura peut-être une information, mais aucune délibération n'est à prendre sur ce sujet. »